



**COMMUNE DE COMMER**  
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2023  
\*\*\*\*\*

**PROCES-VERBAL DE REUNION**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA  
MAYENNE

<b>Conseillers en exercice</b>	<b>14</b>
<b>Conseillers présents</b>	<b>12</b>
<b>Quorum</b>	<b>7</b>

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Affiché le : 3 novembre 2023**

**Présents :** Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Coralie GERAULT, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE, Annabelle FOUQUET et Aurore BIBRON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Stéphane MANCEAU, Denis MARCHAND et Loïc JORRÉ

**Absents excusés :** Aline LEBRETON donnant pouvoir de vote à Christelle BEAUDOUIN, Benjamin JENNESSON qui donne pouvoir à Mickaël DELAHAYE.

**Secrétaire de séance :** Aurore BIBRON

## **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation procès-verbal du conseil municipal
2. Projet commerce et habitat : recrutement d'un maitre d'œuvre
3. Cotisation synergie
4. Repas des aînés
5. Fondation du patrimoine
6. Appel d'offres pour l'église
7. Proposition convention Cooplogis
8. Questions diverses

### **1- Approbation procès-verbaux des conseils municipaux du 9 et 15 juin et du 7 septembre 2023**

**Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide les procès-verbaux du conseil du 9 et 15 juin et du 7 septembre 2023.**

### **2- Projet commerce et habitat : recrutement d'un maître d'œuvre**

Mickaël DELAHAYE, Maire, présente au conseil municipal les offres de différents maîtres d'œuvre concernant le projet de commerces et logements sur la commune qui sont les suivantes :

- Idées énergies : 4 746,60 € TTC (1975€ HT pour la maîtrise d'œuvre et 1980€ HT pour audit énergie)
- ECB Monceau : 4 656,00 € TTC,
- Atrium : 2 035,94 € TTC.

**Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide l'offre tarifaire de la société Atrium pour la maîtrise d'œuvre du projet si celui-ci est en capacité d'intervenir avant la fin de l'année pour un rendu d'esquisse et d'estimation financière.**

### **3- Cotisation synergie (réseau des collectivités Mayennaises engagées vers le développement durable)**

Mickaël DELAHAYE, Maire, présente au conseil municipal la cotisation pour l'année 2023 du Réseau des collectivités Mayennaises engagées vers le développement durable d'un montant de 300€ dont 50% est pris en charge par Mayenne Communauté soit un reste à charge au final pour la commune de 150€.

**Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la cotisation du Réseau des collectivités Mayennaises engagées vers le développement durable d'un montant de 150€ pour l'année 2023.**

### **4- Repas des aînés**

Pour rappel, le repas des aînés a été fixé au samedi 25 novembre 2023.

Le courrier d'invitation a été distribué aux aînés : 94 aînés se sont inscrits dont 32 qui prendraient le repas en salle, 50 qui retireraient celui-ci et 12 choisiraient une formule de portage du fait de difficultés de mobilité.

Le retrait se fera à la salle de motricité à une heure qui reste à définir et le repas dans la salle de la mairie serait fixé à 12h.

Une demande de proposition de menu sera faite auprès de la boulangerie de Commer.

## 5- Fondation du patrimoine

Un appel au don va être lancé pour la rénovation de l'église.

Pour mémoire, cette fondation avait participé financièrement à la rénovation de notre église et avait versé 5 000€ de subvention à ce titre lors de la dernière édition.

**Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, acte un nouvel appel au don via la Fondation du Patrimoine.**

## 6- Appel d'offres pour l'église

Suite à différentes questions posées lors de l'appel d'offre, la décision du choix des entreprises est reportée dans l'attente des réponses.

## 7- Proposition de convention Cooplogis

Mickaël DELAHAYE, Maire, évoque au conseil municipal une proposition de convention avec CoopLogis pour la vente des terrains du nouveau lotissement. COOPLOGIS propose la vente de terrain pour y construire des maisons en location-accession (appelé aussi loca-pass) sans engagement.

Avec cette location-accession, les particuliers doivent louer le bien durant 2 ans maximum afin de bénéficier du taux à 0% et d'une TVA à 5.5%.

Passé ce délai de 2 ans, les particuliers pourront acter l'acquisition de la maison et profiteront d'une exonération de la taxe foncière pendant 15 ans.

La convention permet à CoopLogis de faire de la publicité des terrains de la commune et de toucher un public d'acheteurs qui ne sont pas forcément en mesure de faire construire immédiatement. La location-accession permet ainsi de faciliter les acquisitions dans un contexte actuel très tendu pour le marché de la construction.

**Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la possibilité de convention avec CoopLogis.**

## 8- Questions diverses

### ❖ Projet micro-crèche

Mickaël Delahaye, Maire, évoque une étude de micro-crèche. La société construit des micro-crèches d'après des plans respectant toutes les normes imposées.

Des crèches de ce type sont en construction sur plusieurs communes du département.

Un projet est en cours d'étude de faisabilité sur le terrain proche de l'école rue Jules Verne.

Le porteur de projet a besoin de connaître le prix de cession du terrain pour une surface d'environ 500m<sup>2</sup>. Mickaël Delahaye propose un prix de vente à 50€TTC/m<sup>2</sup> du terrain qui reste à viabiliser.

***Le conseil municipal valide, à main levée et à l'unanimité, de vendre 50€ TTC/m<sup>2</sup> hors frais de notaire le terrain au porteur de projet.***

❖ **RIFSEEP**

La commission Ressources Humaines propose d'accorder pour cette année une prime exceptionnelle à Mesdames Therreau, Douhet, Deslais et Boudonnet qui ont fait la formation et qui ont contribué au déploiement de la nouvelle mission des cartes d'identité et des passeports.

***Le conseil municipal valide, à main levée et à l'unanimité, l'attribution d'une prime exceptionnelle par l'intermédiaire du RIFSEEP à Mesdames Therreau, Douhet, Deslais et Boudonnet dans le cadre de leur nouvelle mission.***

❖ **Budget assainissement : admission en non-valeur**

Mickaël DELAHAYE, maire, présente les admissions en non-valeur d'un montant de 146.26€ transmis par le comptable du Trésor public.

***Le conseil municipal valide, à main levée et à l'unanimité, l'admission en non-valeur de ce d'un montant de 146.26€.***

❖ **Ressources humaines : modification d'un poste**

La commune doit prendre en charge le temps de présence des AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap) lorsqu'ils interviennent sur les temps de cantine ou de garderie. Le poste AESH de l'école occupé actuellement est modifié pour prévoir un temps de travail d'une heure par semaine à ce titre.

***Le conseil municipal valide, à main levée et à l'unanimité, de modifier le contrat AESH en cours à 1 heure par semaine.***

❖ **CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement)**

La commune souhaite planter une haie en bordure du nouveau lotissement. Le CPIE soumet deux propositions de plantations pour les 284m linéaire de haies à planter.

2 scénarios sont ainsi proposés :

- La plantation est réalisée par un ESAT pour un coût de 1 911€ H.T et un reste à charge de 843.30€ H.T pour la commune après subvention du Département.
- La préparation du sol est réalisée par les agents communaux et les plantations par des bénévoles du CPIE et des bénévoles de la commune qui le souhaiteraient. Le reste à charge pour la commune est quasi nul grâce au subventionnement de l'opération par le Département. Ce scénario semble plus intéressant d'un point de vue de la citoyenneté et permettrait aux commerçants volontaires de participer à ce chantier.

***Le conseil municipal valide, à main levée et à l'unanimité, le deuxième scénario de plantation de la haie par les bénévoles du CPIE un samedi matin accompagnés par des commérois volontaires.***

❖ **Délibération : prise en charge des destructions de nids de frelons asiatiques**

Pour rappel, la commune avait voté une prise en charge de 50% de la facture de destruction de nids de frelons asiatiques dans la limite de 45€.

Toutefois, le maire suggère de nommer un élu référent pour vérifier la présence d'un nid de frelons asiatiques avant l'intervention d'un professionnel pour valider la prise en charge de la facture par la municipalité. Daniel GERAULT est proposé comme référent.

***Le conseil municipal, à main levée et à l'unanimité,***

- ***NOMME*** Monsieur Daniel GERAULT élu référent pour les nids de frelons asiatiques
- ***VALIDE*** la prise en charge de 50% de la facture de destruction d'un nid de frelons asiatiques uniquement dans la limite de 45€ sous réserve de la validation préalable de l'élu référent du nid à détruire.

❖ **Bons d'achats**

***Le conseil municipal valide, à main levée et à l'unanimité, d'offrir un bon d'achat à Messieurs DESLAIS Maurice et GAUCHER Joël d'une valeur de 80€ pour les remercier de leurs services bénévoles sur le territoire communal (piégeage, garde).***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h35

***Vu, la secrétaire de séance,***

***Aurore BIBRON***



***Vu, le Maire,***

***Mickaël DELAHAYE***

